

RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : Hygienfresh Certisan B - Ammorbidente igienizzante

Code des commerces : A45-200

Ligne de produits: Hygienfresh

UFI: AS61-N0K9-H00C-QN09

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Adoucissant concentré à effet hygiénique profond.

Secteurs d'utilisation:

Fabrication industrielle (tous types)[SU3], Ménages privés (= public général = consommateurs)[SU21], Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)[SU22]

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Tintolav s.r.l. - Via M. D' Antona 7 - 10028 Trofarello (TO) Tel. 011/649.68.27 Fax 011/649.67.42

Email: info@tintolav.com - Sito internet: www.tintolav.com

Email tecnico competente: a.conedera@tintolav.com

Contact nationaux: FR: numéro ORFILA (INRS):

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+ 33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 - 7 jours sur 7) ----- SUISSE :Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145;
www.toxi.ch

RUBRIQUE2. Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

Aucun

Code(s) des classes et catégories de danger:

Non dangereux

Code(s) des mentions de danger:

Non dangereux

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:

Aucun

Code(s) des mentions de danger:

Non dangereux

Code(s) des mentions additionnelles de danger:

EUH208 - Contient acétate de 4-tert-butylcyclohexyle. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Mentions de mise en garde:

Généraux

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Contient (Règ.CE 648/2004):

≥5% < 15% agents de surface cationiques, < 5% parfums., tetramethyl acetyloctahydronaphthalenes, citrus aurantium flower oil, limonene, dimethyl phenethyl acetate.

Teneur en COV prêt à l'emploi: 0,92 %

UFI: AS61-N0K9-H00C-QN09

2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Acides gras en C16-18 (même numérotés) et C18 insatd., Produits de réaction avec la triéthanolamine, di-Me sulfate-quaternisé	≥ 5 < 15%	ATE oral = 5.000,0 mg/kg ATE dermal = 2.000,0 mg/kg	ND	157905-74-3	931-203-0	01-2119463 889-16-000 4
acétate de 4-tert-butylcyclohexyle - FEMA 0	≥ 0,1 < 1%	Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 2, H411 1 1 ATE oral = 5.000,0 mg/kg ATE dermal = 5.000,0 mg/kg	ND	32210-23-4	250-954-9	01-2119976 286-24
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures -	≥ 0,1 < 1%	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Corr. 1B, H314;	ND	68424-85-1	270-325-2	NR

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
FEMA 0		Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 100 100 ATE oral = 344,0 mg/kg ATE dermal = 3.340,0 mg/kg ATE inhal = 5,0mg/l/4 h				
chlorure de didécylidiméthylammonium	$\geq 0,1 < 1\%$	Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H302; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411 10 1 ATE oral = 238,0 mg/kg ATE dermal = 3.342,0 mg/kg	612-131-00-6	7173-51-5	230-525-2	NR
éthanol	$< 0,1\%$	Flam. Liq. 2, H225 ATE oral = 7.060,0 mg/kg ATE dermal = 20.000,0 mg/kg ATE inhal = 20.000,0mg/l/4 h	603-002-00-5	64-17-5	200-578-6	01-2119457 610-43

RUBRIQUE4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Laver abondamment avec l'eau et le savon.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement avec de l'eau abondant dans l'ordre au moins 10 minutes.

Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO₂, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.

Prédisposer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulée dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs
Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.
Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.
Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):
Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

Fabrication industrielle (tous types):
Manipulez-les avec une extrême prudence. Conserver dans un endroit bien aéré, loin des sources de chaleur.

Ménages privés (= public général = consommateurs):
Manipuler avec précaution.
Stocker dans un endroit aéré loin de toute source de chaleur,
Conserver le récipient bien fermé.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Relativement aux substances contenues:

éthanol:

Composante no.-CAS Paramètres de contrôle des valeurs

Base

Éthanol-17-64 TWA 5ppm 1.000

1.920 mg/m³

UK. EH40 Limites d'exposition WEL-lieu de travail

Remarques où ne figure aucune limite spécifique d'exposition à court terme, un chiffre trois fois l'exposition à long terme doivent être utilisés

- Substance: Acides gras en C16-18 (même numérotés) et C18 insatd., Produits de réaction avec la triéthanolamine, di-Me sulfate-quaternisé

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 44 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 312,5 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 13 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 187,5 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 7,5 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 0,00191 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 0,58 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,000191 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 0,058 (mg/kg/Sédiment)

Emissions intermittentes = 0,0191 (mg/l)

STP = 2,96 (mg/l)

Sol = 0,115 (mg/kg Sol)

- Substance: composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 3,96 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 5,7 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 1,64 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 3,4 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 3,4 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 0,0009 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 12,27 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,00096 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 13,09 (mg/kg/Sédiment)

Emissions intermittentes = 0,00016 (mg/l)

STP = 0,4 (mg/l)

Sol = 7 (mg/kg Sol)

- Substance: chlorure de didécyldiméthylammonium

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 18,2 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 8,6 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 0,002 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 282 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,0002 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 0,28 (mg/kg/Sédiment)

Emissions intermittentes = 0,00029 (mg/l)

STP = 0,595 (mg/l)

Sol = 1,4 (mg/kg Sol)

- Substance: éthanol

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 950 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 343 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 114 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 206 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 87 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 0,96 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 3,6 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,79 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 2,9 (mg/kg/Sédiment)

Emissions intermittentes = 2,75 (mg/l)

STP = 580 (mg/l)

Sol = 0,63 (mg/kg Sol)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Pas de suivi spécifique prévu

Fabrication industrielle (tous types):
Pas de suivi spécifique prévu

Ménages privés (= public général = consommateurs):
Aucune vérifications spécifiques prévues

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage
Non nécessaire pour l'usage normal.

b) Protection de la peau

i) Protection des mains
Manipuler avec des gants. Les gants doivent être vérifiés avant d'être utilisés. Utiliser une technique permet l'enlèvement des gants (sans toucher à l'extérieur du gant) pour éviter contact avec cette substance de produit des gants contaminés de la peau après utilisation conformément à la législation et bonnes pratiques de laboratoire. Lavez et séchez vos mains.
Gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux exigences de la Directive européenne 89/686/CEE et EN 374 normes qui en découlent.
Contact complet
Matériel : le caoutchouc nitrile
épaisseur minimale : 0,11 mm
temps de perméation : 480 min

ii) Divers
Porter un vêtement de travail normal.

c) Protection respiratoire
Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques
Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
État physique	liquide	
Couleur	jaune paille	
Odeur	caractéristique	
Seuil olfactif	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	indéfini	
Inflammabilité	Не е приложимо	
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé	
Point d'éclair	> 65 °C	
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé	

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Température de décomposition	non déterminé	
pH	3-4	
Viscosité cinématique	indéfini	
Solubilité	Complètement soluble dans l'eau	
Solubilité dans l'eau	Complètement soluble dans l'eau	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé	
Pression de vapeur	non déterminé	
Densité et/ou densité relative	0,99 - 0,9 g/cm ³ @ 20 °C	
Densité de vapeur relative	non déterminé	
Caractéristiques des particules		

9.2. Autres informations

Teneur en COV prêt à l'emploi: 0,92 %

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique**9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité****RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, sulfure inorganique, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec le sulfide inorganique, agents réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

ATE(mix) oral = 93.021,6 mg/kg

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: acétate de 4-tert-butylcyclohexyle: Rats (10 par dose, le sexe et souche non déclarés) ont été administrée 4-tert-butylcyclohexyl acétate par gavage à 5000 mg/kg-bw. Aucune information sur la mortalité a été signalée

Lapins (4, sexe et souche non déclarés) ont été l'acétate 4-tert-butylcyclohexyl administré par voie cutanée à 5000 mg/kg-bw. Un lapin est mort.

éthanol: DL50 Orale-rat-7.060 mg/kg

Remarques : Poumons, Thorax ou la Respiration : autres changements.

CL50 Inhalation-rat-10:0-20000 ppm

(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: acétate de 4-tert-butylcyclohexyle: Lapins (espèces, le sexe et nombre non précisé) ont été l'acétate 4-tert-butylcyclohexyl administré par voie cutanée à des oreilles et le dos. Observations des backs incluait un érythème très léger après 1 et 5 min, grave érythème et œdème léger à 15 min et grave érythème et œdème à 20 heures. Le huitième jour, légère rougeur et mise à l'échelle graves ont été observés. Observations des oreilles incluent grave érythème et œdème avec formation de cloques après 20 heures. Nécrose sévère a été enregistrée le jour 8. (Bhatia, S.P., et al., Food and Chemical Toxicology 46 (2008) S36-S41) 4-tert-Butylcyclohexyl acétate était irritant pour la peau de lapin

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures: lapin résultat : méthode : temps d'exposition corrosif DOT : 12 h 0

éthanol: Peau-lapin

Résultat : Irritant pour la peau. -12:0 am

(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: éthanol: Yeux-lapin

Résultat : Œil légère irritation-12:0 am

(Test de Draize)

acétate de 4-tert-butylcyclohexyle: Inculquer des lapins albinos (3/sexe dose non précisé) portion de 0,1 mL de solution de 0,625 % (véhicule non déclaré) dans le œil droit de chaque lapin avec aucun autre traitement tandis que le œil gauche sert de contrôle. Scores ont été enregistrées selon l'échelle de Draize. Légère irritation modérée avec conjonctival chémosis et décharge ont été observées dans tous les trois lapins (score moyen pour rougeur et 1,9 pour 1 chémosis). Tous les yeux autorisé par jour 4. (Bhatia, S.P., et al., Food and Chemical Toxicology 46 (2008) S36-S41) acétate de 4-tert-Butylcyclohexyl a causé une irritation des yeux de lapin.

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures: lapin résultat : méthode caustique : DOT

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures: Buehler cobaye Test classement : n'a pas causé de sensibilisation sur les animaux de laboratoire.

Résultat : non sensibilisant méthode : l'OCDE ligne directrice 406

(e) mutagénicité sur cellules germinales: acétate de 4-tert-butylcyclohexyle: Salmonella typhimurium souches TA98, TA100, TA1535, TA1537 et Ta 1538 ont été exposées à l'acétate de 4-tert-butylcyclohexyl à 8 à 5000 g/plaque lors d'un essai de mutation réverse sur bactéries en présence et en absence d'activation métabolique. Les contrôles positifs et négatifs ont été utilisés, mais leur réponse n'a été fournie. Une cytotoxicité a été observée à et au-dessus de 200 g/plaque.

4-tert-Butylcyclohexyl acétate n'était pas mutagène dans cet essai.

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(g) toxicité pour la reproduction: éthanol: Reproducteur toxicité-homme-femme-Oral

Effets sur le nouveau-né : score d'Apgar (homme seulement). Effets sur le nouveau-né : autres mesures ou effets néonataux.

Effets sur le nouveau-né : dépendance de la drogue.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: acétate de 4-tert-butylcyclohexyle: Dans une toxicité pour le développement mis à jour le dépistage (OCED TG 421), Crl: CD rates gravides (SD) ont été

administrée acétate de 4-tert-butylcyclohexyl (un mélange de 71 % 28 % trans et cis) dans de l'huile de maïs par gavage à 0, 40, 160 ou 640 mg/kg-poids corporel par jour pendant les jours de gestation 7 20. Rats ont été sectionnés à la césarienne sur 21 jours de gestation et examiné pour le nombre et la répartition des corps jaunes, de sites d'implantation et de placenta. Foetus vivants et morts et résorptions précoces et tardives ont été enregistrées. Foetus ont été examinés Sex-ratio, brutes extérieures et aux modifications des altérations squelettiques et des tissus mous. Il n'y a aucun effet sur le poids corporel de la mère, prise de poids, poids organe ou de la consommation de nourriture. Pup viabilité, poids corporel, observations externes et un examen microscopique a montré aucune modifications importantes qui pourraient être liées à l'administration de la substance

(j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Dangers pour la santé:

Contact avec les yeux : Un contact accidentel du produit avec les yeux peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau : Le produit n'est pas irritant. Un contact direct répété et prolongé peut dégraisser et irriter la peau provoquant une dermatite dans certains cas.

Ingestion : Le produit ingéré peut provoquer une irritation des muqueuses de la gorge et du système digestif avec pour conséquence des symptômes digestifs anormaux et des troubles intestinaux.

Inhalation : Une exposition prolongée aux vapeurs ou brouillards du produit peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Relativement aux substances contenues:

Acides gras en C16-18 (même numérotés) et C18 insatd., Produits de réaction avec la triéthanolamine, di-Me sulfate-quaternisé:

Orale, DL50: 5000 mg / kg (rat)

Voie cutanée, DL50:> 2000 mg / kg (rat)

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

acétate de 4-tert-butylcyclohexyle:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 344

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 3340

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 5

chlorure de didécylidiméthylammonium:

Orale, DL50: 238 mg / kg (rat)

Cutanée, DL50: 3342 mg / kg (lapin)

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 238

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 3342

éthanol:

VOIES d'exposition : la substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses vapeurs et par ingestion.

RISQUE d'INHALATION : Une contamination nocive de l'air sera atteint très lentement en raison de l'évaporation de la substance à 20 ° C.

Effets d'une exposition à court terme : la substance est irritante pour les yeux. L'inhalation de vapeur élevée peut concetrazioni cause une irritation des yeux et des voies respiratoires. La substance peut provoquer des effets sur les système nerveux central des effets d'expositions répétées ou à long terme : le liquide dégraissage les caractéristiques de la peau. La substance peut avoir un effet sur les voies respiratoires hautes du système nerveux central, causant l'irritation, de maux de tête, de fatigue et de manque de concentration. Voir les Notes.

DANGERS/symptômes aigus INHALATION contre la toux. Maux de tête. Fatigue. Somnolence.

MIGNON MIGNON.

Rougeur de le œil. Douleur. Brûlant.

AVALÉ la sensation de brûlure. Maux de tête. Confusion. Vertige. État d'inconscience.

N O T et la consommation d'éthanol pendant la grossesse peuvent avoir des effets néfastes sur l'enfant à naître. Une ingestion chronique d'éthanol peut provoquer une cirrhose du foie.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 7060

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 20000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 20000

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Relativement aux substances contenues:

Acides gras en C16-18 (même numérotés) et C18 insatd., Produits de réaction avec la triéthanolamine, di-Me sulfate-quaternisé:

fish, CL50 : 1,91 mg/l (OECD 203 (96h))

daphnia, CE50 : 2,23 mg/l (EU Method C.2 (48h))

alga, CL50 : 2,14 mg/l (OECD 201 (72h))

C(E)L50 (mg/l) = 1,91

acétate de 4-tert-butylcyclohexyle:

Ide doré (*Leuciscus idus*) ont été exposées à l'acétate de 4-tert-butylcyclohexyl à des concentrations nominales de 0, 10, 13, 16 et 20 mg/L dans des conditions statiques pendant 48 heures. Marlowet EF a été utilisé comme agent solubilisant. La mortalité a été de 0, 10, 100 et 80 % à 10, 13, 16 et 20 mg/L.

48-h CL50 = 14 mg/L

Puces d'eau (*Daphnia magna*) ont été exposées à l'acétate de 4-tert-butylcyclohexyl à des concentrations nominales de 2.8 à 28,4 mg/L (concentrations mesurées, 2.4 à 28,4 mg/L) dans des conditions statiques pendant 48 heures.

CE50-48 h = 23,4 mg/L

C(E)L50 (mg/l) = 14

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

C(E)L50 (mg/l) = 0,01 100

100

chlorure de didécyl diméthyl ammonium:

Toxicité pour les poissons

CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): 0,19 mg / l; 96 h

Surveillance analytique: oui

US-EPA

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 *Daphnia magna* (puce d'eau): 0,062 mg / l; 48 h

Surveillance analytique: oui

US-EPA

Toxicité pour les algues

ErC50 *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes): 0,026 mg / l; 96 h

Surveillance analytique: oui

Ligne directrice 201 de l'OCDE

Toxicité pour les bactéries

Boues activées CE50: 11 mg / l; 3 h

Ligne directrice 209 de l'OCDE

C(E)L50 (mg/l) = 0,026 10

éthanol:
C(E)L50 (mg/l) = 11200

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Relativement aux substances contenues:

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Biodégradabilité :

OCDE confirmative > 90 % méthode d'essai: OCDE 303 A modifié SCAS Test Exposure time : 99 % 7D > méthode:

OCDE Test 302 évolution CO2 Concentration : temps d'exposition de 5 mg/litre: d 28 résultat : facilement biodégradable.

95,5 Méthode de %: OCDE 301 B

chlorure de didécyl diméthylammonium:

> 60%; 28 d; aérobie

Ligne directrice 301B de l'OCDE

Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Relativement aux substances contenues:

chlorure de didécyl diméthylammonium:

log Pow: env. -0,4 (20 ° C)

Ligne directrice 107 de l'OCDE

Aucune bioaccumulation n'est attendue.

Facteur de bioconcentration (BCF): 81

Lepomis macrochirus (crapet arlequin); 46 d

US-EPA

12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucun ingrédient PBT/vPvB est présent

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucunes données disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vider à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Actionner en accord avec les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

14.4. Groupe d'emballage

Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:
HP14 - Écotoxique

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16. Autres informations**16.1. Autres informations**

Points modifiés par rapport à la version précédente: 2.2. Éléments d'étiquetage, 2.3. Autres dangers, 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008, 12.1. Toxicité, 12.2. Persistance et dégradabilité

Description des mentions de danger exposé au point 3
H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H312 = Nocif par contact cutané.

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

Principales références normatives :

Directive 1999/45/ce

Directive 2001/60/ce

Règlement (CE) 1272/2008

Règlement 2010/453/CE de la Commission

* Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date ci-dessus.

Concernant uniquement le produit et ne constituent pas une garantie d'une qualité particulière.

C'est le devoir de l'utilisateur de s'assurer qu'il s'agit d'une information appropriée et complète au sujet de l'utilisation spécifique prévue.

Cette fiche technique annule et remplace toutes éditions précédentes.
